

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 octobre 2014

-0-

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MAGI. MIOTTO. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. SCHWAB. VILLARD

MM. VIDILI. PIOVESAN. GERMAIN. BASTIEN. LAMORLETTE. SANTORO

Excusés : MM. CASTELLETTA (*procuration à Mme CHALLINE*) DURAND (*procuration à M. PIOVESAN*) JACQUES (*procuration à M. VIDILI*) ZANNETTI (*procuration à M. SANTORO*)

-0-

Le Compte rendu de la séance du 25 juin 2014 appelle de la part de Monsieur PIOVESAN deux observations concernant les subventions attribuées aux associations. Il précise que le versement de la subvention du Carreau du Rock et du FREE JUMP est bloqué en attendant la réception du bilan financier de ces associations. Il rappelle que c'est plus en règle avec leur statut et qu'une assemblée générale est obligatoire tous les ans. M. VIDILI rappelle les propos de Monsieur BASTIEN *la décision n'est pas figée et qu'il est toujours possible de modifier le versement de ces subventions*. M. PIOVESAN explique qu'il convient de s'adresser à la commission municipale concernée qui présente le projet au Conseil Municipal et une aide financière exceptionnelle supplémentaire peut être accordée afin de soutenir ce projet.

-0-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de la compétence « EAU » au syndicat ORNE-AVAL se fera le 1^{er} janvier 2015. Le Conseil donne son accord au transfert de la compétence eau des communes de Valleroy et Moineville à Orne Aval. Le Conseil nomme, à l'unanimité, M. VIDILI Rémy en qualité de délégué eau ORNE AVAL. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la date de fin du contrat VEOLIA au 2 février 2015, conformément aux dispositions de la directive Olivet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer, auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle, une demande de subvention au titre de la dotation de solidarité annuelle 2014 pour les travaux de rénovation des plafonds, murs et boiseries de diverses salles de classe, rue de Metz à MOUTIERS, réalisés par la société GARATTI-THEOBALD de Moutiers, pour un montant de 3491,50 euros HT (soit 4189,80 euros TTC).

Monsieur MASSOMPIERRE, de la société M.M.T.P, demande la modification du Plan Local d'Urbanisme pour effectuer son activité. Monsieur le Maire propose de reporter cette décision ; le Conseil aura à se prononcer ultérieurement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois communaux, en créant deux emplois, adjoint technique de 1^{ère} classe et adjoint administratif de 2^{ème} classe et en supprimant deux emplois, adjoint technique de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 100 euros à l'association de Jeunes Sapeurs Pompiers de Briey. Le conseil attribue, à l'unanimité, une subvention de 300 euros à l'association « Les P'tites Tronches » et une aide au démarrage de 100 euros (subvention exceptionnelle).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de participer aux frais de séjour en centre aéré des enfants du personnel communal.

Monsieur le Maire apporte des informations concernant les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Joliot Curie.

Monsieur PIOVESAN prend la parole et explique les projets sur lesquels il travaille actuellement. Un troisième véhicule neuf, RENAULT, a été commandé et sera livré fin octobre ou début novembre. Une étude de requalification du bâtiment en face de la boulangerie DRASKOVIC est en cours, pour la réhabilitation du site ainsi que deux appartements. Le Conseil aura à se prononcer ultérieurement sur ce projet. Un devis a été demandé pour l'implantation (terrassement, aménagement et pose) d'un jardin du souvenir et six columbariums. Ce projet nécessite un étalement des paiements sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser à Madame Florence VASSE, 6 Rue du Parterre à Moutiers, la somme de 95 euros représentant le coût d'une intervention par les Sapeurs Pompiers de Briey pour la destruction d'un nid de guêpes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des problèmes rencontrés par Madame Andrée FERY lors de la location du foyer Lucien WOLL le 6 septembre 2014, accepte, à l'unanimité, de lui rembourser la somme de 80 euros, en raison de ces nombreux dysfonctionnements.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 1540 euros (10 euros par enfant) pour le budget culturel, soit 930 euros pour l'école D. CASANOVA (93 enfants) et 610 euros pour l'école J. CURIE (61 enfants).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. LOUX a accepté de céder à la commune de MOUTIERS une partie de la parcelle située 14 rue Clémenceau à Moutiers, cadastrée section AD numéro 569, au prix d'UN EURO, dans le cadre de la création d'un parking pour désengorger la rue Clémenceau particulièrement étroite. Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à procéder au bornage de la parcelle et à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par l'Office Notarial de Briey.

Il approuve, à l'unanimité, la motion soutenant l'association des maires 54 concernant la demi-journée banalisée, pendant laquelle les élèves n'auront pas classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un exercice PPI est programmé le mercredi 29 octobre 2014 pour le site TITANOBEL. Il permettra de tester les circuits d'échange et de remontée de l'information, et de s'assurer de l'audibilité des sirènes à l'intérieur du périmètre impacté. Trois points seront contrôlés sur la commune de Moutiers (devant le garage ZANNETTI, rond point de la Clairière et rue de Metz). Madame KOCKEISEN, Madame PIECHOKI et Monsieur SANTORO ont rendez-vous à 13h45, au préalable de l'exercice, sur le site TITANOBEL.

Madame KOCKEISEN, rapporteur de la Commission Scolaire, précise que dans le cadre du projet des écoles numériques, une commande va être passée à la société DEFILOR pour la fourniture d'un chariot de gestion (rangement et recharge) pour 40 PC ainsi que la fourniture de 10 ordinateurs, pour un montant de 6609 euros HT.

*Le Maire,
Rémy VIDILI*